

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARCEL-DE-RICHELIEU

Séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Marcel-de-Richelieu tenue à la sacristie de l'église, le lundi 1 avril deux mille dix-neuf à dix-neuf heures trente.

Sont présents : M. Robert Beauchamp, maire
Mme Marguerite Desrosiers, conseillère no 1
M. Alexandre Duval, conseiller no 2
M. Pascal Bernier, conseiller no 3
Mme Karyne Messier Lambert, conseillère no 4
M. Gilles Bernier, conseiller no 5
M. Roger Couture, conseiller no 6

Est absent :

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire
Robert Beauchamp.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h30 par M. Robert Beauchamp, maire, de Saint-Marcel-de-Richelieu, Julie Hébert, faisant fonction de secrétaire.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

19-04-58

Il est proposé par monsieur Pascal Bernier, appuyé par monsieur Alexandre Duval et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté en modifiant les sujets suivants :

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

19-04-59

Considérant que chacun des membres du conseil a pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mars 2019, il est proposé par monsieur Gilles Bernier, appuyé par monsieur Alexandre Duval et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents, qu'il soit approuvé et qu'il soit signé.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Robert Beauchamp, maire, invite les personnes présentes qui le désirent à poser des questions aux membres du conseil.

5. ADMINISTRATION ET FINANCES :

5.1 RAPPORT DE LA DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose le rapport mensuel se rapportant à la délégation de compétence.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

- Les salaires payés pour le mois de mars 2019 se chiffrent à 12 146,52\$
- Les factures payées durant le mois de mars 2019 se chiffrent à 6 591,09\$

5.2 PRÉSENTATION DES COMPTES À PAYER

19-04-60 Considérant que la directrice générale et secrétaire-trésorière dépose la liste des comptes à payer en date du 31 mars 2019 au montant de 30 443,78\$.

Il est proposé par madame Marguerite Desrosiers, appuyée par madame Karyne Messier Lambert et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice générale d'en effectuer le paiement.

Je, soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu, certifie qu'il y a des fonds disponibles pour les dépenses inscrites sur la liste des comptes.

Julie Hébert

5.3 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE-VOLET ENTRETIEN DES ROUTES LOCALES-REDDITION DE COMPTE 2018

19-04-61 Attendu que le ministère des Transports a versé une compensation de 71 261\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2018;

Attendu que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

Attendu que la présente résolution est accompagnée de l'Annexe A identifiant les interventions par la Municipalité sur les routes susmentionnées;

Attendu qu'un rapport spécial de vérification externe n'est plus exigé;

En conséquence, il est proposé par monsieur Alexandre Duval, appuyé par monsieur Roger Couture et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du programme d'aide à la voirie locale-Volet Entretien des routes locales.

5.4 ADOPTION DU RAPPORT FINANCIER 2018-AINSI QUE LE DÉPÔT DU RAPPORT DES AUDITEURS

19-04-62 Considérant que la firme Laplante Brodeur Lussier Inc. a déposé le rapport financier consolidé pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018 ainsi que le rapport des auditeurs;

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance des dits rapports;

En conséquence,

Il est proposé par madame Karyne Messier Lambert, appuyée par madame Marguerite Desrosiers et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le rapport financier pour l'exercice 2018 tel que présenté ainsi que le rapport de l'auditeur.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

5.5 PROCLAMATION DE LA SEMAINE NATIONALE DES DONNS D'ORGANES ET DE TISSUS

19-04-63 Considérant l'édition de la *Semaine nationale des dons d'organes et de tissus* qui se tiendra du 21 au 27 avril 2019;

En conséquence, il est proposé par madame Marguerite Desrosiers, appuyée par monsieur Gilles Bernier et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents;

De proclamer la semaine du 21 au 27 avril 2019 comme étant la *Semaine nationale des dons d'organes et de tissus* afin de sensibiliser la population de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu.

5.6 SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER-MOIS DE LA JONQUILLE- PROCLAMATION

19-04-64 CONSIDÉRANT qu'en 2017 plus de 53 000 Québécois ont reçu un diagnostic de cancer et que cette annonce représentera un choc important qui se répercutera sur toutes les sphères de leur vie et sur leurs proches;

CONSIDÉRANT que grâce à des milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, la Société canadienne du cancer lutte pour prévenir plus de cancers, permettre aux chercheurs de faire plus de découvertes et aider plus de personnes touchées par la maladie;

CONSIDÉRANT que la Société canadienne du cancer travaille à sauver plus de vies;

CONSIDÉRANT que nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie sain et des politiques qui protègent le public;

CONSIDÉRANT que près de la moitié de l'argent investi dans la recherche sur le cancer par les organismes de bienfaisance provient de la Société canadienne du cancer;

CONSIDÉRANT que les personnes touchées par le cancer peuvent se concentrer sur leur guérison et avoir une bonne qualité de vie grâce à l'aide offerte par la Société canadienne du cancer;

CONSIDÉRANT que le taux de survie au cancer a fait un bond de géant, passant de 25 % en 1940 à plus de 60 % aujourd'hui;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de poursuivre les recherches afin de continuer à vaincre la maladie;

CONSIDÉRANT que le mois d'avril est le *Mois de la jonquille*, et qu'il est porteur d'espoir et d'activités qui feront une différence dans la vie des personnes atteintes de cancer et dans la lutte contre la maladie;

CONSIDÉRANT que la Société canadienne du cancer encourage les Québécois à poser un geste significatif pendant le *Mois de la jonquille* pour les personnes touchées par le cancer et à contribuer au combat contre cette maladie;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de madame Karyne Messier Lambert

Appuyée par madame Marguerite Desrosiers

IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

DE DÉCRÉTER le mois d'avril le *Mois de la jonquille*; et

D'ENCOURAGER la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

5.7 TABLETTES NUMÉRIQUES

19-04-65 Il est proposé par monsieur Alexandre Duval, appuyé par monsieur Gilles Bernier et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'inclure l'investissement prochain pour le renouvellement des tablettes numériques pour le budget 2020. Les tablettes seront uniformisées vers les produits IPAD.

5.8 INFIRMIÈRES PRATICIENNES SPÉCIALISÉES (IPS)-DEMANDE AU CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX (CISSS) DE LA MONTÉRÉGIE EST-APPUI

19-04-66 CONSIDÉRANT la décision prise par le conseil d'administration du Collège des médecins du Québec le 22 février 2019, modifiant la position historique du Collège à l'égard du diagnostic, et précisant les diagnostics bientôt autorisés aux infirmières praticiennes spécialisées (IPS), toutes spécialités confondues;

CONSIDÉRANT que toutes les infirmières praticiennes spécialisées (IPS) pourront diagnostiquer un problème de santé courant en lien avec leur spécialité, et que, selon la même logique, toutes les infirmières praticiennes spécialisées (IPS) pourront aussi diagnostiquer les six maladies chroniques suivantes : le diabète, l'hypertension, l'hypercholestérolémie, l'asthme, la maladie pulmonaire obstructive chronique et l'hypothyroïdie;

CONSIDÉRANT qu'un projet de règlement sera travaillé conjointement avec l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec (OIIQ) au cours des prochaines semaines pour donner effet à la décision prise par le conseil d'administration du Collège des médecins du Québec;

CONSIDÉRANT que le partenariat des médecins avec les infirmières praticiennes spécialisées (IPS) constitue une innovation dans l'organisation des services de santé et que pour exprimer son plein potentiel dans l'amélioration de la santé de la population et de l'efficacité du système de santé du Québec, ce partenariat est tributaire de la volonté des différents acteurs, dont, notamment, les établissements de santé;

CONSIDÉRANT que ce partenariat doit s'inscrire dans la vision stratégique des établissements afin de le soutenir activement;

CONSIDÉRANT la volonté de la ministre de la Santé et des Services sociaux du Québec (MSSS), madame Danielle McCann, d'implanter des cliniques d'hiver afin de désengorger le système de santé;

CONSIDÉRANT qu'un point de service du CLSC des Maskoutains est déjà en fonction depuis plusieurs années à Saint-Jude;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a plus de présence de médecins au CLSC des Maskoutains, point de service de Saint-Jude;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Jude est toujours soucieuse d'offrir plus d'accessibilité ainsi qu'une offre de service enrichie aux citoyens et citoyennes de son territoire et des municipalités avoisinantes;

CONSIDÉRANT les travaux d'accessibilité et d'aménagement qui ont été effectués par la municipalité de Saint-Jude l'an dernier afin de garantir aux usagers du CLSC des Maskoutains, point de service de Saint-Jude, un accès à des soins de proximité;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de madame Marguerite Desrosiers
Appuyée par monsieur Gilles Bernier,
IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'APPUYER la municipalité de Saint-Jude dans sa démarche auprès du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Montérégie Est pour que le point de service du CLSC des Maskoutains situé à Saint-Jude puisse bénéficier des services d'une infirmière praticienne

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

spécialisée permettant ainsi aux citoyens et citoyennes situés au nord de la MRC des Maskoutains d'avoir accès à des services de santé adaptés à la réalité de notre région; et

DE TRANSMETTRE copie de la présente résolution au ministre de la Santé et des Services sociaux du Québec (MSSS), madame Danielle McCann, ainsi qu'aux députés provinciaux du territoire et à la municipalité de Saint-Jude.

5.9 MODIFICATION CALENDRIER DES SÉANCES DE CONSEIL

19-04-67

Considérant que l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

Considérant que lors de sa réunion du 4 décembre 2017, le conseil par sa résolution #18-12-200 a adopté son calendrier pour l'année 2019;

Considérant qu'en vertu de l'article 148 du *Code municipal du Québec*, le conseil doit tenir une séance ordinaire au moins une fois par mois;

En conséquence, il est proposé par monsieur Gilles Bernier, appuyé par monsieur Roger Couture et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de modifier le calendrier 2019 des séances ordinaires du conseil pour inclure une séance ordinaire du conseil le mardi 2 juillet 2019 à 19h30 et d'annuler la séance ordinaire du conseil du lundi 8 juillet 2019 à 19h30.

Qu'un avis public de modification soit publié par la directrice générale et secrétaire-trésorière, conformément à la loi qui régit la municipalité.

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE :

6.1 RAPPORT ANNUEL DE L'AN 7 POUR LE SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES

19-04-68

Il est proposé par monsieur Pascal Bernier, appuyé par madame Karyne Messier Lambert et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le rapport annuel de l'an 7 pour le schéma de couverture de risques incendie tel que présenté.

6.2 ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À L'ÉTABLISSEMENT DES SERVICES DE DÉSINCARCÉRATION (RIPI LOUIS-AIMÉ-MASSUE)

La directrice générale dépose la résolution #19-21 de la Régie intermunicipale de protection incendie Louis-Aimé-Massue concernant l'entente intermunicipale relative à l'établissement des services de désincarcération. L'entente est acceptée.

6.3 SUMI-ACCEPTATION DE LA GRILLE DE TARIFICATION (RIPI LOUIS-AIMÉ-MASSUE)

La directrice générale dépose la résolution #19-23 de la Régie intermunicipale de protection incendie Louis-Aimé-Massue concernant le SUMI-Acceptation de la grille de tarification obtenue de la municipalité de Saint-Jude. La directrice générale s'informerait auprès de la municipalité de Saint-Jude de la non réception d'une entente semblable.

7. TRANSPORT ROUTIER :

7.1 TOITURE AU GARAGE

19-04-69

Considérant l'état de la toiture au garage;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

Considérant que celle-ci nécessite certaines rénovations afin de maintenir en bon état le bâtiment;

Il est proposé par monsieur Gilles Bernier, appuyé par monsieur Roger Couture et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'aller en appel d'offre par invitation auprès de trois soumissionnaires afin que les travaux puissent être effectués durant l'été.

7.2 RAPIÉÇAGE DES ROUTES

19-04-70 Il est proposé par monsieur Pascal Bernier, appuyé par monsieur Gilles Bernier et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de demander des soumissions par invitation à au moins trois soumissionnaires pour le rapiéçage des routes appartenant à la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu, et ce, pour la période de juin 2019.

Il est également d'utiliser 5 000\$ du poste Carrières et Sablières en ajout au budget déjà établi pour 2019.

7.3 BALAYAGE DES RUES

19-04-71 Il est proposé par monsieur Gilles Bernier, appuyé par monsieur Alexandre Duval et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'inspecteur municipal à faire faire le balayage des rues du secteur urbain, et ce, dès que les agriculteurs auront terminé les travaux dans les champs.

7.4 TRAVAUX DE PAVAGE DU 4E RANG NORD SUR PLUS OU MOINS 1,15 KM-ADJUDICATION

19-04-72 Considérant que la municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu a demandé par appel d'offres électronique des soumissions pour les travaux de pavage du 4e rang Nord sur plus ou moins 1,15 km;

Considérant que trois (3) soumissions ont été déposées;

En conséquence, il est proposé par monsieur Gilles Bernier, appuyé par monsieur Pascal Bernier et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Pavage Drummond Inc. au montant de 254 156,09\$ taxes incluses.

7.5 REPLACEMENT D'UN PONCEAU SUR LE RANG BORD-DE-L'EAU SUD-ADJUDICATION

19-04-73 Considérant que la municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu a demandé par appel d'offres électronique des soumissions pour les travaux de remplacement d'un ponceau sur le rang Bord-de-l'Eau Sud;

Considérant que cinq (5) soumissions ont été déposées;

En conséquence, il est proposé par monsieur Gilles Bernier, appuyé par monsieur Pascal Bernier et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit à R. Guilbeault Construction Inc. au montant de 327 579,66\$ taxes incluses, puisque la soumission déposée par Excavation M. Leclerc est jugée non-conforme.

7.6 RÉSERVOIR DE DIÉSEL

Le conseil ne donne pas suite.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

7.7 GLISSIÈRES BORD-DE-L'EAU NORD

Le sujet est reporté au mois prochain.

8. HYGIÈNE DU MILIEU :

9. AMÉNAGEMENT ET URBANISME :

9.1 RAPPORT INSPECTEUR EN BÂTIMENT

Dépôt du rapport de l'inspecteur en bâtiment pour le mois de mars 2019. Un avis d'infraction a été donné. Aucune plainte n'a été reçue.

Aucun permis n'a été émis.

Une réunion du comité consultatif d'urbanisme a eu lieu au cours du mois.

9.2 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR L'ADRESSE DU 153, 4E RANG SUD, LOT 3 218 755, CONCERNANT LA RÉGULARISATION DE LA MARGE AVANT DU BÂTIMENT CONSTRUIT

- 19-04-74**
- CONSIDÉRANT** la demande de dérogation mineure déposée par Mathieu Picard ;
- CONSIDÉRANT** le plan soumis par M. Dominique Gingras, arpenteur-géomètre, de sa minute 2408
- CONSIDÉRANT QU'** un permis avait été obtenu de la municipalité au # 2009-02, selon un plan erroné indiquant la conformité de l'agrandissement projeté;
- CONSIDÉRANT QUE** le règlement d'urbanisme 06-335 exige une marge avant minimal de 11.5 mètres à l'annexe C du règlement;

Considérant que le Comité Consultatif d'Urbanisme recommande au conseil municipal d'autoriser la marge avant à une distance de 5.85 mètres;

Il est proposé par madame Karyne Messier Lambert, appuyée par monsieur Roger Couture et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la demande de dérogation mineure pour l'adresse du 153, 4e rang sud, lot 3 218 755, concernant la régularisation de la marge avant du bâtiment construit.

9.3 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR L'ADRESSE DU 185, RANG DE L'ÉGLISE SUD, LOT 3 218 789, CONCERNANT UNE DEMANDE D'AGRANDISSEMENT DU BÂTIMENT D'ÉLEVAGE PORCIN

- 19-04-75**
- CONSIDÉRANT** la demande de dérogation mineure déposée par Daniel Champagne ;
- CONSIDÉRANT** le plan soumis de M. Luc Trahan, de Consumaj, daté du 11 mars 2019;
- CONSIDÉRANT QUE** le règlement d'urbanisme 06-335 exige une distance séparatrice pour les odeurs de 321.5 mètres;
- CONSIDÉRANT QUE** les distances séparatrices sont déjà dérogatoires au règlement;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

CONSIDÉRANT QUE le Comité considère qu'il serait possible d'agrandir le bâtiment tout en étant conforme au règlement d'urbanisme, notamment en agrandissant vers l'arrière du bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE le Comité considère qu'il n'est pas souhaitable d'aggraver la dérogation déjà en place avec les résidences voisines;

Considérant que le Comité Consultatif d'Urbanisme recommande au conseil municipal de refuser la demande;

Il est proposé par monsieur Roger Couture, appuyé par madame Karyne Messier Lambert et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de refuser la demande de dérogation mineure pour l'adresse du 185, rang de l'Église Sud, Lot 3 218 789, concernant une demande d'agrandissement du bâtiment d'élevage porcin.

9.4 OFFRE DE SERVICES D'INSPECTEUR EN BÂTIMENT

19-04-76 Considérant l'offre de services d'inspecteur en bâtiment reçue de Gestim inc.;

Considérant que l'offre couvre la période du 1er avril 2019 au 1er avril 2022, soit trois ans, et ce, offert par les services d'un inspecteur qualifié, stable et ayant de l'expérience avec la firme Gestim inc, soit monsieur Samuel Grenier;

Considérant que les conditions demandées en janvier 2017 par la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu ont été respectées;

Il est proposé par monsieur Gilles Bernier, appuyé par madame Marguerite Desrosiers et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'offre de services d'inspecteur en bâtiment sur une durée de trois ans par un inspecteur en bâtiment qualifié, stable et ayant de l'expérience, soit monsieur Samuel Grenier, au taux de 360\$ par jour, 0,55\$/km et 55\$/h pour les heures supplémentaires pour l'année 2019. Pour l'année 2020 et 2021, le taux sera de 365 par jour, 0,55\$/km et 55\$/hr pour les heures supplémentaires. Le tout reste conditionnel à ce que monsieur Samuel Grenier reste en poste à la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu.

10. LOISIRS ET CULTURE :

10.1 RAPPORT COMITÉ DES LOISIRS

Le comité des loisirs de concert avec le personnel de l'école de Saint-Marcel sont dans l'organisation d'un événement avant la démolition de l'école. La date fixée sera le 15 juin et s'en suivra un méchoui dans la salle multifonctionnelle.

La chasse aux coco de Pâques aura lieu le vendredi 19 avril à la salle multifonctionnelle.

10.2 DEMANDE DE CONTRIBUTION MONÉTAIRE ET DE BÉNÉVOLES DÉVOUÉS

19-04-77 Considérant la course de vélo de St-Hugues qui aura lieu le 13 juillet 2019, dont une partie du trajet se trouve sur le territoire de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu;

Considérant qu'il y a également une course à pied qui aura lieu le 2 juin dans la municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu et qu'il y a un besoin en bénévolat;

En conséquence, il est proposé par monsieur Pascal Bernier, appuyé par madame Karyne Messier Lambert et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le droit de passage pour la course à vélo de St-Hugues le 13 juillet.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

Il est également résolu d'apporter un soutien bénévole pour l'évènement du 2 juin, la course à pied, et d'inciter les citoyens à participer de quelle façon que ce soit à cet évènement.

10.3 RESSOURCE EN LOISIRS

19-04-78

Considérant le poste vacant de ressource en loisirs et le besoin imminent pour l'organisation des évènements de la municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu;

Considérant l'offre de services obtenus de madame Marianne St-Amant;

Il est proposé par monsieur Alexandre Duval, appuyé par monsieur Gilles Bernier et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'engager madame Marianne St-Amant en tant que ressource en loisirs au sein de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu. Elle est engagée à raison d'une journée par semaine de 7,50 heures, soit les vendredi, au taux de 15,50\$/heure. Elle occupera comme local les bureaux de la sacristie de l'église.

10.4 JARDINS URBAINS

Le sujet est reporté au mois prochain.

11. POINT D'INFORMATION :

- 11.1 Résolution #19-02-27: Règlement 118-523 modifiant le règlement #03-128 relatif au schéma d'aménagement révisé (correction distances séparatrices et garde de poules dans la zone d'interdiction)-Adoption (MRC des Maskoutains)
- 11.2 Résolution #19-02-26: Règlement #18-515 modifiant le règlement #08-128 relatif au schéma d'aménagement révisé (territoires incompatibles avec l'activité minière dans le cadre de l'orientation gouvernementale en aménagement du territoire sur les activités minières)-Adoption (MRC des Maskoutains)
- 11.3 Rapport financier 2018-RARC
- 11.4 Rapport financier 2018-RIAM
- 11.5 Plan triennal de répartition-Commission scolaire de Saint-Hyacinthe

12. SUJET DIVERS

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Robert Beauchamp, maire, invite les personnes présentes qui le désirent à poser des questions aux membres du conseil.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

19-04-79

Il est proposé par madame Marguerite Desrosiers, appuyée par madame Karyne Messier Lambert et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée à 22h00.

Maire

Directrice générale